



Loi Evin

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 10 janvier 2007

Est-ce-que la loi Evin est bien appliquée ?

Réponse :

- L'expérience de 5 années de recueil de plaintes permet à DNF d'affirmer que la loi Évin
- a très mal été respectée dans les commerces de l'hôtellerie-restauration, des loisirs, dans les administrations, l'enseignement supérieur, les galeries marchandes, les salons d'exposition.
- a été très partiellement respectée dans les entreprises, l'enseignement secondaire, les lieux de soins
- a été partiellement respectée dans les moyens de transport en commun, les cinémas et les théâtres.
- La nouvelle réglementation devrait permettre de faire évoluer ce constat d'échec si les pouvoirs publics acceptent d'être à la hauteur de leurs responsabilités